



HAUTE AUTORITE POUR LA TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE

DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

en qualité de

N O M : CUTAJAR

P R E N O M : CHANTAL

D Date de nomination ou d'entrée en fonctions : 11/04/2014

D Date de renouvellement ou de fin de fonctions : ... / ... / ...

Indications générales

1) En vertu de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 susvisée, constitue un conflit d'intérêts toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction.

2) En vertu du I de l'article 4 et du I de l'article 11 de la même loi, la déclaration d'intérêts, qui vise à prévenir la survenance des conflits d'intérêts porte sur les intérêts détenus à la date d'élection et dans les cinq années précédant cette date. La déclaration précise le montant des rémunérations, indemnités ou gratifications perçues au titre des éléments mentionnés aux 1° à 5° et 8° de la présente déclaration.

3) La mention "néant" doit être portée dans les rubriques non remplies.

4) La déclaration doit être signée personnellement et chaque page paraphée.

Renseignements personnels :

Année de naissance : 1959 Profession : Maître de conférences des Universités.

Adresse à utiliser pour le courrier :

Coordonnées téléphoniques :

Mail à utiliser pour le courriel :

*

1° Les activités professionnelles donnant lieu à rémunération ou gratification exercées à la date de l'élection ou de la nomination :

Description de l'activité professionnelle	Rémunération ou gratification perçue
<p>2014 : Maître de conférences habilitée à diriger les recherches à la Faculté de droit de sciences politiques et de gestion de Strasbourg, mon activité consiste dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'enseignement - la recherche et la publication <p>L'activité d'enseignement est exercée à titre principal pour le compte de l'Université de Strasbourg, mon employeur principal.</p> <p>L'activité de recherche exercée pour le compte de l'Université de Strasbourg donne lieu à des publications dont certaines sont rémunérées par des droits d'auteur. Elle amène également à rédiger des consultations dans le cadre de la ma compétence en matière de lutte contre la criminalité dans sa dimension économique et financière aussi bien dans le champ de la prévention que dans celui de la répression. Je suis également à ce titre, appelée à intervenir dans le cadre de recherches conduites à l'échelle européenne pour le compte de la commission européenne dont certaines donnent lieu à rémunération.</p>	<p>La rémunération nette mensuelle en tant que maître de conférences à l'Université de Strasbourg est de 3 000 euros. Certaines années des heures complémentaires ont été effectuées qui expliquent le différentiel au niveau du montant de la rémunération perçue au titre du traitement.</p> <p>Ces activités sont ponctuelles. Aucun montant n'a été perçu au jour de l'établissement de la déclaration pour l'année 2014. Une étude commandée par la Gendarmerie nationale est en cours d'élaboration et donnera lieu à la perception d'un montant de 2 500 € au cours du dernier trimestre 2014.</p>

2° Les activités professionnelles ayant donné lieu à rémunération ou gratification exercées au cours des cinq dernières années :

Description de l'activité professionnelle	Rémunération ou gratification perçue
2013.	
Maître de conférences à l'Université de Strasbourg	46 529 €
2012.	
Maître de conférences à l'Université de Strasbourg	55 540 €
2011.	
Maître de conférences à l'Université de Strasbourg	53 703 €
2010.	
Maître de conférences à l'Université de Strasbourg	50 625 €
2009.	
Maître de conférences à l'Université de Strasbourg	38 800 €

3° Les activités de consultant exercées à la date de l'élection ou de la nomination et au cours des cinq dernières années :

Identification de l'employeur ou de la structure sociale d'emploi	Description de l'activité professionnelle	Rémunération ou gratification perçue
2013. SCP LIENHARD et PETITOT, 21 Rue des Francs-Bourgeois 67000 Strasbourg	Consultation	900 Euros
CRI-IRC 49, Rue de Richelieu 5001 Paris	Contribution à une recherche pour le compte de la commission européenne sur le gel et la confiscation des avoirs criminels.	13 000 Euros
2012. Maître J. Klopfenstein 9, Rue du Général de Castelnau 67 000 Strasbourg	Consultation	1 500 Euros
Groupe Caceis 1-3 Place Valhubert Paris	Consultation	10 000 Euros
2011. Maître François SERRES 29 Bis Rue Chardon Lagache 75016 Paris	Contribution à une étude	7 000 €
Conseil supérieur de l'ordre des experts comptables 19, Rue Cognacq Jay 75 007 Paris	Consultation	6 500 €

4° Les participations aux organes dirigeants d'un organisme public ou privé ou d'une société à la date de l'élection ou de la nomination ou lors des cinq dernières années :

Identification de l'organisme public ou privé ou de la société	Description de l'activité	Rémunération ou gratification perçue
NEANT		

5° Les participations financières directes dans le capital d'une société à la date de l'élection ou de la nomination :

Identification de la société	Evaluation de la participation financière	Rémunération ou gratification perçue
NEANT		

6° Les activités professionnelles exercées à la date de l'élection ou de la nomination par le conjoint, le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou le concubin :

Identification du conjoint, du partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou du concubin	Description de l'activité professionnelle
	- Professeur de droit privé et de sciences criminelles à l'Université de Haute Alsace – Avocat à Strasbourg, Paris.

7° Les fonctions bénévoles susceptibles de faire naître un conflit d'intérêts :

Identification de la structure ou de la personne morale	Description des activités et responsabilités exercées
OCTFI , Observatoire citoyen pour la transparence financière internationale – Maison des associations Place des Orphelins 67000 Strasbourg	Présidente de l'association
Tranparency International France 14, Passage Dubail 75010 PARIS	Ancien membre du Conseil d'administration – Démission du Conseil d'administration le 8 avril 2014
Membre de la réserve citoyenne de la Gendarmerie nationale.	Participation aux activités de la réserve citoyenne au sein de la région de gendarmerie Alsace.

8° Les fonctions et mandats électifs exercés à la date de l'élection ou de la nomination :

Identification des fonctions et mandats électifs	Date de début et de fin de fonction et mandats électifs	Rémunérations, indemnités ou gratifications perçues
NEANT		

9° Observations.

NEANT

Il est enfin rappelé que le code pénal punit d'une peine de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende le fait d'omettre de déclarer une partie substantielle de son patrimoine ou de fournir une évaluation mensongère de son patrimoine, et d'une peine d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait de ne pas communiquer les informations et pièces utiles à l'exercice de la mission de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique.

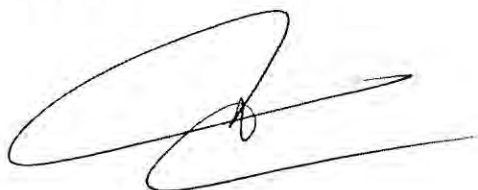
Peuvent être prononcées, à titre complémentaire de la première de ces peines l'interdiction des droits civiques selon les modalités prévues aux articles 131-26 et 131-26-1 du code pénal, ainsi que l'interdiction d'exercer une fonction publique selon les modalités prévues à l'article 131-27 du même code.

Je soussigné :

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente déclaration :

Fait le 28/05/2014

Signature :

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'A' followed by a horizontal line extending to the right.